

Direction

Collège du 24-Janvier
Av. du 24-Janvier 24
1020 Renens
Tél. 021 557 11 57

Etablissement primaire de Renens-Est



**Année scolaire
2022-2023**

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Vous recevez la nouvelle brochure d'information de notre établissement. Nous espérons que vous y trouverez tous les renseignements utiles à votre organisation familiale. Nous vous remercions de la conserver tout au long de l'année scolaire. Vous constaterez qu'elle vous sera fort utile.

Une nouvelle année scolaire s'annonce et nous nous réjouissons d'accueillir votre enfant dans notre école que nous voulons exigeante, juste et cohérente mais également respectueuse des différences. Notre mission est de permettre à chaque élève de progresser dans ses apprentissages dans le but d'acquérir les compétences et les savoirs utiles pour sa vie future.

Nous avons à cœur également que votre enfant forge sa personnalité et développe son sens critique dans le respect de soi et des autres. Nous aurons l'occasion avec vous, famille, de construire un partenariat de qualité basé dans un respect mutuel.

Nous nous réjouissons d'avancer ensemble sur le chemin de l'école que nous vous souhaitons rempli de satisfactions et de réussites.

Carole Bianchi
Directrice



e-renensest.ch

Pour les parents non francophones

Albanais

Te dashur prinder,

Ne e presim me shume kenaqesi femijen tuaj ne shkollen tone. Edhe juve prinder jeni gjithashtu te mirepritur.

Probleme me shkollen ? Disiplina ? Rregullat shoqerore et shkollore ? Pyetje te rendesishme ? Kerkesa per leje ? Shqetesime me femijen tuaj ?

Ne jemi ne dispozicionin tuaj ! Kontaktoni skretariatn e shkollës sone 021 557 11 57.

Ne qofte se nuk e kuptoni frengjishten dhe papritur keni ndonje problem te rendesishem me shkollen, ne do te gjejme nje perkthyes prane shoqates "Appartenances", me qellim qe te kemi nje dialogue sa me konstruktiv.

Allemand

Liebe Eltern,

Wir freuen uns sehr, Ihre Tochter/Ihren Sohn in unserer Schule aufzunehmen. Auch Sie sind bei uns immer willkommen.

Bei Sorgen um Ihr Kind im Schulalltag, bei Lernproblemen oder disziplinarischen Schwierigkeiten, beim Umsetzen von sozialen und schulischen Regeln, bei Urlaubsgesuchen und anderen Fragen im Schulbereich stehen wir Ihnen immer gerne zur Verfügung. Nehmen Sie mit unserem Sekretariat Kontakt auf 021 557 11 57.

Falls Sie die Französische Sprache nicht verstehen und ein schulisches Problem mit Ihrem Kind haben, bitten wir Sie sich zu melden. Wir werden in Zusammenarbeit mit einem/einer Übersetzer/in des Verbandes „Appartenances“ versuchen, im Gespräch miteinander eine Lösung für Ihr Kind zu finden.

Anglais

Dear Parents,

We are very happy to welcome your child in our school. You will be always welcome here too.

School problems? Discipline? Social or school rules? Important questions? Holidays requests? Are you worried or concerned for your child? We remain at your disposal. Please contact our secretary's office 021 557 11 57.

If you don't speak French and if an important school problem is cropping up, we'll find a translator at the "Appartenances Association", which will help us to have a constructive conversation.

Espagnol

Estimados padres,

Nos agrada tener a su hijo como alumno en nuestra escuela. Ustedes también son los bienvenidos.

¿Dificultades escolares o disciplinarias ? ¿Normas sociales o escolares ? ¿Preguntas importantes ? ¿Permiso para una ausencia? ¿Preocupaciones relativas a su hijo? Estamos a su disposición !

Si necesita, llámenos a nuestro secretariado 021 557 11 57.

¿No hablan francés y necesitan comunicarse con el personal de nuestra escuela? Contractaremos un traductor de la asociación « Appartenances » que nos permitirá establecer el diálogo con Ustedes.

Italien

Cari genitori,

Siamo molto felici di accogliere vostra figlia-vostro figlio nella nostra scuola. Sarete sempre i benvenuti.

Problemi scolastici ? Disciplina ? Regole sociali o scolastiche ? Domande importanti ? Richieste di giorni di congedo ? Preoccupazioni che riguardano i vostri figli ? Siamo a vostra disposizione ! Prendete contatto con la nostra segretaria 021 557 11 57.

Non capite il francese e sorge un problema serio ? possiamo trovare un traduttore presso l'associazione « Appartenances » che permetterà un dialogo costruttivo.

Macédonien

Pocituvani Roditeli,

So golemo zadovolstvo go ocekuveme vaseto dete vo naseto uciliste ! Vi isto taka ste sekogas dobrodojeni.

Ucilisni problemi ? Disciplinski ? Pravila scijalni ili ucilisni ? Prasanja vazni ? Potrebaa za slobodni denovi ? Vaseto dete ve zagrizuva ? Nie sme na vase raspolagnje ! Kontaktirajte go nasiot sekretarijat 021 557 11 57. Vie ne go razbirate francskiot jazik, i vi se javuva seriozen ucilisen problemi ? Nie naogame soodveten jazicen preveduvac od asocijacijata „Appartenances“ koj ke ni ovozwozi eden krostruktiven dijalog.

Portugais

Caros Pais,

Nós estamos muito contentes de receber o vosso filho na nossa escola.
Vocês serão sempre os bem-vindos.

Problemas escolares ? Disciplina ? Regras sociais e escolares ? Perguntas importantes ?
Pedido de férias ? Em caso de problema com o vosso filho, nós estamos a sua
disposição ! Contacte o nosso secretariado 021 557 11 57.

Se você não compreende o francês, e encontra um problema escolar sério, nós
encontraremos um tradutor na Associação « Appartenances » que permitirá um diálogo
constructivo.

Serbo-croate

Postovani Roditelji,

Drago nam je sto vase dete pohada skolu kod nas i uvek ce te nam dobro doci.
Ukoliko vase dete ima bilo koji problem ili poteskoce vezane za odredeni predmet ili za
vladanje, ili ako treba da idsustvuje od skole, obratite nam se. Mi smo na vasem
raspolaganju da bi vam pomogli.

Ako slucajno ne vladate dobro francuskim jezikom, nemojte se ustrucivati da nam se
obratite: mi cemo naci prevodioca radi lakseg sporazumevanja. Pozovite sekretariat skole
021 557 11 57.

Turc

Sayin anneler ve babalar,

Cocugunuzu ve sizleri okulumuzda görmekten onur duyariz.

Cocugunuzla ilgili herhangi bir problemde bize danisabilirsiniz. Disiplin, sosyal kurallar, izin
talepleri için bizimle baglantiya geçebilirsiniz. Size yardımcı olmaktan memnun oluruz.

Eger francizca konusunda problemleriniz olursa görüşmelerinizde sizlere “Appartenances”
tercuman temin edebiliriz.

Bize ulasmak için asagidaki numaradan büromuzu arayabilirsiniz :
021 557 11 57.

La Direction de l'Etablissement primaire de Renens-Est

Conseil de direction

Directrice	M ^{me} Carole Bianchi
Doyennes	M ^{me} Anne Roduit M ^{me} Anna Raccio M ^{me} Fabienne Diserens M ^{me} Magali Monnier

Secrétariat

M^{me} Julia Roduit
M. Julien Stifani
M^{me} Tayma Bellem, apprentie

Adresse **Collège du 24-Janvier**
Avenue du 24-Janvier 24
Case postale 169
1020 Renens 1



Téléphone **021 557 11 57**
Fax 021 557 11 59

Courriel **ep.renens-est@vd.ch**

Site internet **www.e-renensest.ch**

Heures d'ouverture au public

Lundi, Mardi et Jeudi	matin	08h ⁰⁰ à 11h ³⁰
	après-midi	14h ⁰⁰ à 16h ³⁰
Mercredi et Vendredi	matin	08h ⁰⁰ à 11h ³⁰
	après-midi	fermé

Contacts

Pour toute question administrative, le site internet et le secrétariat sont à votre disposition. En cas de problème concernant la vie scolaire de votre enfant, veuillez prendre contact **directement avec l'enseignant-e** pour trouver des solutions. Si le problème persiste, la Direction peut être contactée par courrier. Un membre du Conseil de direction sera désigné pour faire le suivi. **Les parents sont reçus uniquement sur rendez-vous.**

L'Etablissement primaire de Renens-Est

Il regroupe les élèves scolarisés de l'est de la ville de Renens de la 1^{re} année à la 8^e année primaire. L'enclassement se fait en principe en fonction du lieu de domicile (ou de l'accueil de jour officiel) dans la zone de recrutement. Cependant, **votre enfant est susceptible d'être enclassé dans n'importe quel bâtiment de l'Etablissement :**

Collège du 24-Janvier, avenue du 24-Janvier 24	021 557 11 64
Collège de la Croisée, avenue du 24-Janvier 1D	021 632 79 80
Collège de Florissant, chemin de la Roche 24	021 632 79 21
Classes du Mont-de-By, chemin des Côtes 17	021 632 79 51
Collège du Nénuphar, rue du Lac 2	021 632 79 11
Collège du Roseau, rue du Lac 2a	021 632 79 12

Les concierges des bâtiments scolaires sont joignables du lundi au vendredi de 07h⁰⁰ à 12h⁰⁰ et de 13h³⁰ à 17h⁰⁰ aux numéros suivants :

24-Janvier et la Croisée	M. Duarte Carvalho	079 196 80 45
Florissant	M. José Da Silva	079 196 80 44
Mont-de-By	M. Julien Morattel	079 196 80 65
Nénuphar et le Roseau	M. Julien Morattel	079 196 80 65

Horaire des élèves

Dans les tableaux ci-dessous, vous trouverez en gris le temps de présence des élèves en classe, en fonction du degré scolaire.

Elèves de 1P – Temps de présence de l'élève : 18 périodes

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h ²⁵ – 10h ⁰⁰					
10h ²⁰ – 11h ⁵⁰					
13h ⁴⁰ – 15h ¹⁵					

Elèves de 2P – Temps de présence de l'élève : 26 périodes

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h ²⁵ – 10h ⁰⁰					
10h ²⁰ – 11h ⁵⁰					
13h ⁴⁰ – 15h ¹⁵					

Elèves de 3P, 4P, 5P, 6P, CRPS – Temps de présence de l'élève : 28 périodes

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h ²⁵ – 10h ⁰⁰					
10h ²⁰ – 11h ⁵⁰					
13h ⁴⁰ – 15h ¹⁵					

Elèves du Nénuphar et du Roseau : attention, début à 8h²⁰ et fin de la matinée à 11h⁵⁵

Elèves d'ACC, 7P et 8P – Temps de présence de l'élève : 32 périodes (max. 8 périodes par jour)

Journée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h ³⁰ – 08h ¹⁵					
08h ²⁰ – 09h ⁰⁵					
09h ¹⁰ – 09h ⁵⁵					
10h ²⁰ – 11h ⁰⁵					
11h ¹⁰ – 11h ⁵⁵					
13h ⁴⁰ – 14h ²⁵					
14h ³⁰ – 15h ¹⁵					
15h ²⁰ – 16h ⁰⁵					

Accueil des futurs 1P :

vendredi 19 août 2022
de 10h²⁰-11h⁵⁰

Rentrée des classes :

lundi 22 août 2022

1P	09h ⁴⁵
2P	13h ⁴⁵
3P – 4P – 5P – 6P – COES – ER	08h ²⁵
7P – 8P – ACC	08h ²⁰

Tableau des vacances scolaires 2022-2023

Automne	du vendredi 14 octobre 2022 au lundi 31 octobre 2022	fin de l'après-midi début de la matinée
Hiver	du vendredi 23 décembre 2022 au lundi 9 janvier 2023	horaire continu jusqu'à 13h ³⁰ début de la matinée
Relâches	du vendredi 10 février 2023 au lundi 20 février 2023	fin de l'après-midi début de la matinée
Pâques	du jeudi 6 avril 2023 au lundi 24 avril 2023	fin de l'après-midi début de la matinée
Eté	du vendredi 30 juin 2023 au lundi 21 août 2023	dès 11h ⁵⁰ / 11h ⁵⁵ début de la matinée

Jours fériés

Lundi 19 septembre 2022

Lundi du Jeûne

Jeudi 18 mai 2023

Jeudi de l'Ascension

Vendredi 19 mai 2023

Pont de l'Ascension

Lundi 29 mai 2023

Lundi de Pentecôte

Ce calendrier est établi selon les dispositions prises par le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC). Chacun est prié de s'y conformer. Les éventuels congés pour les manifestations locales seront communiqués par la Direction.

**Le calendrier de l'établissement
est désormais consultable sur le site internet.**

Informations pratiques

Changement de coordonnées – Départ

Vous êtes priés de signaler au secrétariat sans délai tout départ ou changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation familiale, même s'il s'avère momentané.

Matériel scolaire

Les livres et les cahiers sont fournis par l'école. Il n'y a pas d'obligation de les fourrer.

Le matériel remis en prêt doit être rendu en bon état. Tout matériel perdu ou détérioré volontairement ou par négligence sera facturé.

Le matériel personnel de l'élève comprend des pantoufles (sauf 7P et 8P), un sac d'école et des affaires de gymnastique.

Transport

En principe, les élèves viennent à pied à l'école. Les déplacements à bicyclette, planche à roulettes ou trottinette se font sous la **responsabilité des parents**.

Les parcs à vélos ne sont soumis à aucune surveillance particulière et la Direction décline toute responsabilité en cas de vol, de vandalisme ou d'autres dégâts.

Il est interdit d'utiliser ces moyens de locomotion dans le périmètre scolaire.

Demande de congé (LEO, art. 54)

Nous vous demandons de vous conformer aux dates des jours fériés et des vacances scolaires afin de ne pas perturber la scolarité de votre enfant. Les activités prévues avant les vacances d'été sont importantes dans la vie scolaire, tant aux niveaux créatif et sportif que social. La Direction sera particulièrement attentive à ce sujet.

Selon les nouvelles directives, un congé peut être sollicité pour motif impérieux et avéré (urgence). Les motifs pour convenance personnelle (organisation familiale, avantages financiers, organisation professionnelle) ne justifient pas, à eux seuls, l'octroi d'un congé qui pourrait être malheureusement refusé.

Procédure

1. Veuillez faire parvenir votre demande **à l'avance** et **par écrit** en respectant **le délai de deux semaines**. Le motif doit être clairement spécifié. Le formulaire est disponible sur le site de l'établissement ou au secrétariat. Nous vous remercions d'utiliser ce document en priorité et pas celui de l'agenda ([lien vers le formulaire](#)).
2. La Direction juge du bien-fondé et vous transmet sa décision par courrier.
3. Une attestation officielle peut vous être demandée pour justifier un motif.

4. En cas de refus, un recours est possible selon les modalités spécifiées dans le courrier.

Dès la 3P, les élèves doivent rattraper le travail fait en classe durant leur absence.

Tout départ sur temps scolaire sans l'accord de la Direction sera considéré comme une absence non justifiée et signalé à la Préfecture.

Absence de l'élève de 1P à 8P (LEO, art. 55, al. 1 et 3)

Votre enfant est malade :

De 1P à 6P

- Prévenir l'enseignant-e **le matin même** selon les modalités définies à la rentrée.
- Si cela n'est pas possible, prévenir aussitôt le secrétariat qui transmettra l'information.

De 7P à 8P

- Appeler le 021/557.11.63 avant l'école et laisser un message sur le répondeur.

Puis de 1P à 8P

- Compléter une **justification écrite (et signée)** et la remettre à l'enseignant-e au retour de votre enfant à l'école.
- En cas d'absence de plus d'une semaine, joindre un certificat médical.

Votre enfant arrive en retard :

- Pour une arrivée tardive unique, vous êtes informés par l'agenda.
- En cas d'arrivées tardives répétées, l'enseignant-e vous convoque et en informe la Direction.
- En cas de récurrence, un entretien est organisé avec un membre de la Direction.
- Si aucun changement significatif n'est observé, la situation est dénoncée à la Préfecture.

Votre enfant n'est pas à l'école sans aucune explication :

- L'enseignant-e prend rapidement contact avec les parents.
- Sans nouvelle, il informe le secrétariat qui prend le relais.
- Si nécessaire, la Direction signale l'absence à la Police.

Pour pouvoir vous contacter en cas d'urgence, nous vous remercions de nous transmettre des coordonnées téléphoniques valables.

Votre enfant a un rendez-vous chez le médecin ou un thérapeute :

- En principe, les rendez-vous sont pris **hors temps d'école**.
- Si cela est impossible, informer l'enseignant-e par l'agenda en précisant les modalités du déplacement et l'heure à laquelle votre enfant doit être libéré.
- **Aucun élève de 1 à 6P ne quitte l'établissement pendant la journée sans être accompagné d'un adulte.**
- Pour un suivi thérapeutique régulier (PPLS, ...), veuillez faire une demande de congé à la Direction.

Absence du corps enseignant

La Direction assure le remplacement de l'enseignant-e **dans la mesure du possible**.

Dans le cas où une mise en congé des élèves est prévue, vous en serez informés à **l'avance et par écrit**. Une solution de garde vous sera proposée comme le demande le cadre légal (RLEO, article 53, al. 4).

Accident survenu sur le temps d'école

1. Annoncer le sinistre à l'assurance accident de votre enfant qui remboursera les frais selon les modalités du contrat.
2. Un rapport est établi par l'enseignant-e responsable de l'activité ou l'enseignant-e de classe et transmis à la Direction pour signature.
3. Pour des situations particulières, une couverture communale complémentaire peut prendre en charge certains frais. Veuillez prendre contact avec la Direction si tel était le cas.

Aucune prise en charge n'est assurée par l'école. Nous vous rendons attentifs que, en cas d'accident grave, nous pouvons faire appel au 144, ce qui impliquerait un transport en ambulance. Il est donc indispensable d'avoir une couverture d'assurance suffisante pour prendre en charge ces frais.

Prestations internes à notre établissement

Prises en charge pédagogique avec des mesures ordinaires

Afin d'offrir un enseignement de qualité tenant compte des différences de chacun, nous avons mis en place des mesures permettant de soutenir la progression dans les apprentissages.

Des cours intensifs de français répondent aux besoins des élèves ne maîtrisant pas entièrement le fonctionnement de notre langue de communication.

Pour les autres élèves rencontrant des difficultés, plusieurs mesures sont prises :

- 1) Des aménagements sont mis en place par l'enseignant-e de classe. Ils peuvent être ponctuels ou systématiques. Dans ce cas, ils concernent également les évaluations.
- 2) Du soutien est mis en place pour travailler des compétences spécifiques. Cette mesure est assurée par un-e autre enseignant-e.
- 3) Dans le cas de difficultés importantes, les objectifs doivent être adaptés. Un programme personnalisé est mis en place afin d'éviter une démotivation de l'enfant. L'enseignant-e définit les objectifs à atteindre, **avec votre accord** et celui de la Direction. Les évaluations rendront compte uniquement de la progression personnelle de l'élève.
- 4) Les groupes Ressources (RESS) : ils accueillent des élèves de 3P à 5P en difficulté d'apprentissage jusqu'à 16 périodes par semaine. L'objectif prioritaire est d'étoffer les compétences en français et en mathématiques grâce à un enseignement spécialisé qui met en place un programme individualisé. Les enseignant-e-s de classe et des groupes

Ressources collaborent activement pour assurer une transition efficace entre ces deux lieux d'apprentissage. **Votre accord est demandé.**

- ~~5) La classe « Effectif Réduit » (ER) : malgré des mesures de soutien, certains élèves en âge de 6P à 8P se retrouvent confrontés à l'échec. Afin de préserver leur estime de soi, l'enseignant-e de la classe ER retravaille les bases des disciplines principales et construit une dynamique de groupe avec un petit effectif, dans le respect de chacun.~~
- ~~6) La classe ER est proposée lors d'un réseau et votre avis est protocolé. La décision d'enclassement est du ressort de la Direction. Dans la mesure du possible, une réintégration en classe ordinaire sera proposée par la suite.~~

Prises en charge pédagogique avec des mesures renforcées

Nous accueillons dans l'établissement des élèves à besoins particuliers, voire en situation de handicap, et nous nous en réjouissons. Le suivi du projet pédagogique individualisé se fait par une équipe pluridisciplinaire, dont un membre de la Direction, ainsi que les parents.

Toute demande de mesure renforcée se fait avec l'aval des parents, en principe lors d'une rencontre de réseau, et est transmise au Service de l'Enseignement Spécialisé (SESAF) pour validation. Ces mesures peuvent prendre la forme de :

- **Assistant-e à l'intégration (AI)** : une personne non titrée intervient en classe pour aider l'enfant dans ses activités scolaires.
- **Renfort pédagogique (RP)** : un-e enseignant-e spécialisé-e intervient ponctuellement pour soutenir les apprentissages.
- **Soutien pédagogique spécialisé (SPS)** : même type d'intervention que le renfort pédagogique par un-e enseignant-e spécialisé-e mais pour les enfants en situation de handicap.
- Orientation en **classe officielle de l'enseignement spécialisé (CRPS)** : cette classe, à effectif réduit, accueille des élèves avec troubles d'apprentissage et/ou troubles du comportement pour deux ans, en principe. Dans la mesure du possible, une réintégration en classe ordinaire sera proposée.

Climat de classe propice aux apprentissages

La classe est un lieu de travail à préserver pour que tout enfant ayant à cœur de progresser dans ses apprentissages puisse le faire dans un climat relationnel serein.

Outre notre règlement interne et un système de sanctions cohérent et explicite (voir chapitre « règles de fonctionnement »), nous proposons deux mesures d'intervention :

1. Médiation et gestion de conflit

M^{mes} Cuénoud Golay et Giacuzzi sont disponibles en tant que médiatrices pour tout élève ayant besoin de parler de relations difficiles tant avec ses camarades qu'avec les enseignant-e-s. Des boîtes aux lettres sont mises à disposition dans tous les bâtiments scolaires pour faire appel à elles. La confidentialité est de mise. Une information plus détaillée vous parviendra en début d'année.

2. Prise en charge des élèves à comportement perturbateur

Les enseignant-e-s de classe peuvent faire appel à un membre de la Direction pour intervenir rapidement en classe. L'élève sera accompagné pour qu'il retrouve son calme afin de reprendre au mieux ses apprentissages. Les professionnels discuteront ensuite du suivi à mettre en place.

Projets pédagogiques

Votre enfant n'est pas uniquement un élève mais également un futur citoyen. Nous tenons à lui offrir l'accès aux activités sportives et culturelles ainsi qu'à la découverte de son environnement. Nous encourageons donc les activités hors classe. Ces moments, souvent appréciés, sont également source d'apprentissage : respect, curiosité, fair-play, implication, persévérance.

Activités hors bâtiments

1. Activités sportives (LEO, art. 75)

Outre les leçons de gymnastique prévues dans la grille horaire, l'Etablissement met sur pied diverses activités sportives selon les degrés d'enseignement auxquelles tous les élèves doivent participer :

- courses d'école ;
- leçons de natation ;
- camps à la montagne (4P et 6P) ou camps de ski (8P) à Ondallaz-sur-Blonay ;
- joutes sportives et tournois.

Tout entraînement physique se termine par la douche obligatoire. Ce principe prévaut également en milieu scolaire où la dimension éducative s'ajoute aux objectifs d'hygiène.

2. Activités culturelles

Dans le cadre culturel, tous les élèves ont l'occasion d'assister à un spectacle scolaire durant l'année. Les visites dans les musées sont fortement encouragées auprès du corps enseignant.

3. Prévention

Plusieurs actions sont mises sur pied en partenariat avec la Police de l'Ouest Lausannois ou la Gendarmerie, l'association PROFA pour l'éducation sexuelle et Action Innocence pour la prévention des dangers d'internet.

Notre groupe santé, constitué d'une déléguée PSPS, d'infirmier-ères, des médiatrices ainsi que des membres de la Direction, étoffe chaque année la proposition d'actions auprès des élèves.

Vous serez tenus informés à l'avance de ces activités.

Toutes ces activités bénéficient d'un soutien financier de la Ville de Renens et nous en remercions ses autorités.

Projets pédagogiques ponctuels

Comme vous pourrez le constater, les enseignant-e-s sont riches en imagination et tiennent à proposer à vos enfants des activités particulières leur permettant de vous montrer leur école sous un autre jour. Cela peut prendre la forme de spectacles, d'expositions, d'invitations d'une personne, de nuits à l'école, de portes ouvertes, de petit déjeuner, La Direction se réjouit de ces initiatives et soutient ces actions de manière logistique et financière.

Prévention harcèlement/ intimidation

Afin de garantir un cadre de bien-être pour votre enfant au sein de l'Etablissement de Renens-Est, nous avons mis en place une équipe de professionnels intervenants dans les situations présumées ou confirmées de harcèlement, nommée actuellement intimidation.

Cette équipe de professionnels s'est formée à la méthode de la préoccupation partagée (appelée également méthode Pikas). Celle-ci consiste en un dispositif éducatif visant à mettre fin à ces problématiques en déconstruisant le phénomène de groupe.

Lorsqu'un ou des élèves sont importunés régulièrement, l'équipe de professionnels met en place un dispositif d'entretiens individuels avec des élèves proches de la situation. La démarche de l'entretien se veut non-blâmante et empathique à la recherche de solutions. Ces entretiens se poursuivront jusqu'à la résolution de la situation. En cas de nécessité, d'autres mesures peuvent être prises.

Dans le cadre de l'utilisation de cette méthode, votre enfant sera peut-être amené à vivre un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent pas sur une sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves.

Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés, ils sont gérés à l'interne, sauf cas grave. L'objectif est bien de réagir rapidement pour faire cesser le phénomène. Comme dit précédemment, la méthode se veut non-blâmante, il ne s'agit pas de chercher des responsables et des victimes mais bien de faire cesser une dynamique négative.

Vous trouverez d'avantage d'informations sur la Méthode de préoccupation partagée sur le site :

<https://www.preoccupationpartagee.org/>

Lien famille-école

Contact entre l'école et la famille (LEO, art. 129)

1. Documents officiels

- a. *Pour les élèves 1-2P* : Le cahier de communication où l'on trouve des informations sur la vie de la classe, des retours d'activités, des remarques de l'enseignant-e, ...
- b. *Pour les élèves dès la 3P* : L'agenda où l'on trouve les devoirs, les remarques de l'enseignant-e sur l'attitude en classe, les appréciations ou notes selon les degrés, les annonces d'évaluations, ...

Les élèves doivent avoir leur agenda en classe à toutes les leçons.

Nous vous demandons de consulter régulièrement ce document et de le signer à la fin de chaque semaine. Une plage spécifique est réservée pour vos communications.

2. *Coordonnées des enseignants*

Chaque classe est gérée administrativement par un-e maître-sse de classe, parfois en duo. Leurs coordonnées figurent dans l'agenda ou le cahier de communication. Les modalités de contact (rendez-vous, permanence, ...) vous seront transmises lors de la réunion de parents. Pour les classes 7P et 8P, l'agenda comporte la liste de tous les intervenants ainsi que leurs coordonnées. L'enseignant-e est à votre disposition pour répondre à toutes les questions inhérentes à la vie de la classe. **Par contre, il/elle ne reçoit pas les parents pendant les heures de cours.**

3. *Rencontres avec les parents*

Plusieurs séances sont organisées pendant l'année :

- La réunion de parents qui se fait en classe et qui est tenue par les enseignant-e-s. Elle a lieu en principe avant les vacances d'automne. Elle a pour but de présenter le programme et les modalités de fonctionnement de la classe et de vous permettre de faire connaissance.
- Une information collective de la Direction à tous les parents d'élèves de 3P. Elle a lieu en début d'année scolaire à l'Aula du collège du 24-Janvier. L'invitation vous parviendra par courrier en temps utile.
- Des entretiens individuels qui peuvent être demandés en tout temps par les parents ou l'enseignant-e.
- Des rencontres de réseau (ou équipes pluridisciplinaires) dans le cas où l'élève aurait des difficultés scolaires nécessitant des interventions ciblées et/ou des mesures de soutien.

Ces moments de rencontres sont importants, nous vous remercions de tout mettre en œuvre pour assurer votre présence.

Collaboration famille-école (LEO, art. 128)

La collaboration entre les parents et l'école est indispensable pour offrir aux élèves un encadrement pertinent et bienveillant. Ce lien est d'autant plus important lors de comportements inappropriés. Ce partenariat est clairement spécifié dans la nouvelle loi scolaire et fait partie des attentes de l'institution.

Pour bien se comprendre

Il n'est pas toujours facile de comprendre et de se faire comprendre quand nous ne parlons pas la même langue. Nous sommes attentifs à faciliter la communication avec les parents en prenant en compte cet élément. En cas de difficulté de compréhension, nous n'hésitons pas à faire appel au service d'*Appartenances* qui mandate un-e interprète communautaire **sans frais pour les parents.**

Parents référents

La Commune a mis en place un système de « parents référents » dans plusieurs langues pour aider les personnes non francophones à mieux comprendre le fonctionnement de l'école et les attentes des enseignants-es. Ce service est gratuit. Une brochure est disponible au secrétariat.

Règles de fonctionnement

Responsabilité des parents (LEO, art. 55)

Les parents assument l'**entière responsabilité** de leur enfant **en dehors du temps scolaire**.

Règlement d'établissement

Le règlement interne s'adresse aux élèves et à leurs parents et précise certains points évoqués dans la nouvelle loi scolaire (LEO) :

- Périmètre scolaire, usage et déplacement ;
- Comportement attendu ;
- Respect des biens ;
- Fréquentation des cours et absences ;
- Sécurité ;
- Sanctions ;
- Participation des élèves à la vie de l'école (en phase de finalisation).

Il est consultable sur le site internet de l'Etablissement.

Discipline et règles de vie (LEO, art. 100 et 115)

Les élèves se conforment en tout temps aux attentes du département et de l'institution définies par la loi scolaire (LEO), son règlement d'application (RLEO) et le règlement interne. L'enseignant-e communique aux élèves et aux parents les règles de vie de la classe. Elles sont disponibles dans l'agenda.

Sanctions

Tout élève qui fait preuve d'indiscipline et d'irrespect s'expose à une sanction allant, dans les cas graves, jusqu'à la privation d'une sortie, voire de jours de suspension. Elles sont données à titre individuel.

Sanctions prévues dans la loi scolaire par ordre de gravité (LEO, art. 120 à 127) :

- **la réprimande** par l'enseignant-e ;
- **les travaux supplémentaires** en classe ou hors classe donnés par l'enseignant-e ;
- **les périodes de retenue** données par l'enseignant-e, les parents sont informés à l'avance par l'agenda si l'horaire de l'élève est modifié ;
- **les travaux en faveur de l'école** : en cas de déprédation du matériel ou des locaux ;
- **les périodes d'arrêt** : uniquement dès la 5P. Elles sont annoncées par courrier officiel et ont lieu le mercredi après-midi, voire le samedi matin ;
- **une suspension d'un camp** : sur décision de la Direction ;
- **une suspension temporaire** : sur décision de la Direction.

Autres services proposés par nos partenaires

Service d'infirmierie

En cas d'accident ou de maladie subite, l'enseignant-e peut faire appel aux infirmier-ère-s scolaires de Renens. **Dans tous les cas, vous êtes tenus informés. Aucun élève n'est libéré pendant le temps scolaire pour rentrer chez lui. Il est possible qu'on vous demande de venir le chercher.**

Infirmier-ère-s scolaires :

- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|---------------|
| 1. Bureau au collège du 24-Janvier | M ^{me} Erika Candolfi | 021 340 75 08 |
| 2. Bureau au collège de la Vaudaire | M ^{me} Marie-José Marquis | 021 340 75 09 |
| 3. Bureau au collège de Verdeaux | M ^{me} Anouk Winnington | 021 340 75 07 |

Nous vous rendons attentifs au fait que les infirmier-ère-s scolaires travaillent à temps partiel et interviennent dans les trois établissements scolaires de Renens.

Accueil parascolaire de la Ville de Renens

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter le Réseau d'accueil Renens-Crissier au 021 632 77 71, www.reseau-aje.ch.

UAPE du Tournesol et UAPE du Censuy

Les UAPE accueillent les enfants de **1P et 2P**. Les structures sont ouvertes pendant les périodes scolaires et une partie des vacances. Le prix est fixé selon le revenu des parents.

L'APEMS du 24-Janvier et l'APEMS du Léman accueillent les enfants de **3P à 8P** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h⁰⁰ à 09h⁰⁰, de 11h³⁰ à 14h⁰⁰ et de 15h³⁰ à 18h³⁰ ainsi que les mercredis de 07h⁰⁰ à 09h⁰⁰ et de 11h³⁰ à 18h³⁰.

Réfectoire du Temple, Réfectoire de Florissant et Espace Repas du Léman

Les Réfectoires accueillent les enfants de la **5P à la 8P**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h⁴⁵ à 13h³⁰ pour un repas chaud diététique, varié et équilibré, au prix de CHF 7.50.

Des places pique-nique avec micro-ondes sont également à disposition.

Devoirs accompagnés (4P à 8P)

Ce service est organisé par le Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, rue de Lausanne 21, 1020 Renens, qui gère les inscriptions. Un formulaire d'inscription et une brochure sont envoyés à tous les élèves concernés.

Renseignements et inscriptions

021 632 75 08

Clinique dentaire

Collège de Verdeaux, Rue du Bugnon 1

Ouverture aux enfants en âge scolaire et préscolaire, aux étudiants et apprentis jusqu'à 20 ans révolus domiciliés ou scolarisés à Renens.

Renseignements et inscriptions

021 632 75 72

Service PPLS

Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) apportent en milieu scolaire une aide au développement de l'enfant ou de l'adolescent à la demande des parents.

Consultations : rue de Lausanne 21

Psychologie, logopédie et psychomotricité

Renseignements/prises de rendez-vous

021 557 86 60

Domaine d'Ondallaz-sur-Blonay

Chalet Joli-Bois, 1807 Ondallaz-sur-Blonay

Camps de vacances pour les enfants domiciliés à Renens.

Renseignements et inscriptions

Service Culture-Jeunesse-Sport,

Rue de Lausanne 21

021 632 75 04

Bibliothèque scolaire

Bibliothèque du Léman, collège du Léman

La bibliothèque met à disposition de ses lecteurs (enfants et adultes) plus de 28'000 ouvrages : romans, documentaires, bandes dessinées et autres genres littéraires alimentent ses rayons. **Le prêt est gratuit pour tous.**

Heures d'ouverture :

- mardi : 10h¹⁵-20h⁰⁰

- mercredi : 14h⁰⁰-18h⁰⁰

- jeudi et vendredi : 15h⁰⁰-18h⁰⁰

Renseignements et inscriptions

021 632 73 49

Le Conseil d'Établissement (CET)

L'article 31 de la LEO prévoit la création d'un Conseil d'établissement. Il existe déjà depuis plusieurs années à Renens.

Ce conseil est composé des quatre quarts suivants :

1. Le quart autorités politiques
2. Le quart parents
3. Le quart associatif
4. Le quart professionnel des établissements de Renens

Le CET concourt à l'insertion des établissements scolaires dans la vie locale.

Il appuie l'ensemble des partenaires de l'école dans l'accomplissement de leurs missions respectives, notamment dans le domaine éducatif.

Il permet l'échange d'informations et de propositions entre les établissements, les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

L'entier du règlement du CET peut être consulté sur le site de la commune de Renens :
<http://www.renens.ch/dev/administration/CJS/conseil>